

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SIGNATURE DE LA CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE
AVEC LA COMMUNE DE CASTRIES**

Mercredi 10 mai 2023 à 9h30
Espace Gare
50, avenue de la Gare - Castries



SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA COMMUNE DE CASTRIES

Ce mercredi 10 mai à 9h30, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'Allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration du même organisme, signeront avec Claudine Vassas-Mejri, Maire de la commune de Castries, la 3^{ème} Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et les collectivités entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention territoriale globale de Castries : un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles

Outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles, la Convention territoriale globale (Ctg) renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur **une période de 5 ans**.

En l'occurrence, la 3^{ème} Ctg de la commune de Castries, qui symbolise un nouveau pas dans **un partenariat ancien de presque 20 ans avec la Caf de l'Hérault**, couvrira la période de 2022-2026.

Pour cette année, la Ctg de Castries inscrit sa politique familiale dans la continuité des actions engagées en matière de petite-enfance, enfance-jeunesse, accompagnement à la parentalité et animation de la vie sociale. **Une attention toute particulière est toutefois portée sur l'implication et la participation de la jeunesse** dans la vie citoyenne avec la mise en place d'un partenariat avec la MLJ et de projets innovants.

Autant d'enjeux qui répondent à ceux de la politique famille nationale présentés dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille (Cog 2022-2026).

Castries, une commune en pleine expansion qui implique une réflexion sur le développement des services aux familles

Castries est une commune de **6 294 habitants**, située au nord-est de la métropole de Montpellier Méditerranée Métropole.

C'est une commune en expansion marquée par **l'arrivée de nouvelles populations** et de nombreuses constructions en cours ou à venir.

6 294
habitants

Nombre d'enfants
[chiffres Caf 2021]

1 366 enfants environ dont :
216 enfants de moins de 3 ans (16%)
857 des enfants âgés de 10 à 17 ans (63%)

Compositions familiales

	Commune de Castries [6 294 habitants]	Département de l'Hérault [1 175 623 habitants]
Couples avec enfants	515 (42%)	78 972 (26%)
Familles monoparentales	241 (20%)	43 873 (15%)
Couples sans enfants	35 (3%)	15 575 (5%)

Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault et la commune de Castries permettant d'offrir aux familles une offre de service complète

La politique familiale de la commune de Castries est dynamique et offre à ses habitants un cadre de vie propice à la cohésion sociale. Une majorité des compétences des champs d'action Caf sont détenues par la commune (petite-enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale).

La Caf de l'Hérault est partenaire de Castries depuis près de 20 ans, puisque dès 2003, elle signe avec cette commune un contrat enfance-jeunesse. Ainsi, elle accompagne la ville dans la création de services aux familles. A noter que **Castries a été la première commune signataire d'une Convention territoriale globale en décembre 2015 dans le département de l'Hérault (Ctg 2015-2017)**.

Dans le cadre des précédentes conventions, ainsi que de la signature d'un contrat enfance jeunesse en 2003, l'offre de service se compose désormais de :

Petite-enfance :

- Un multi-accueil municipal « Les Pitchounets » de 31 places
- Un multi-accueil « Ban Yan » de 16 places géré par People and Baby
- Un Relais petite enfance (Rpe) intercommunal Castries-Jacou avec 1 ETP (Équivalent temps plein) animatrice Rpe.

Un projet de création d'une crèche de 30 places en mode Psu sur le futur domaine des Lavandières, rue du vieux puits, à Castries, est porté par la société Babilou (la commune souhaiterait réserver 10 berceaux).

Enfance-jeunesse :

- Un Accueil de loisirs périscolaire (Alp) Maternel « Chat Perché » de la Guesse
- Un Alp Primaire « Marcel Pagnol »
- Un Alsh Maternel « Chat Perché de la Guesse » (uniquement les mercredis)
- Un Alsh Primaire « Jean Joubert » (uniquement les mercredis)
- Un Alsh Fondespierre maternel et primaire
- Un Alsh Ados

Le projet d'ouverture d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) 3/7 ans de 24 places sur la commune en 2023 durant les périodes de vacances scolaires est porté par la commune.

Soutien à la parentalité :

- Un Lieu d'Accueil enfant parents (Laep) « l'espace récré » en partenariat avec l'association jouons en ludothèque
- Une action Clas portée par le Centre socioculturel municipale Lino Ventura de Castries

Animation de la vie sociale :

- Un centre socioculturel Lino Ventura.

ANNEXE 1

Focus sur les axes de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La ville de Castries et les services de la Caf de l'Hérault ont identifié un besoin de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse et le soutien à la parentalité. La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Petite-enfance : développer et diversifier l'offre d'accueil sur le territoire

- **Création d'une crèche** supplémentaire dans le cadre du nouveau projet immobilier « Les Lavandières ».
- **Développer une offre d'accueil** complémentaire à destination des 18/36 mois
- **Étudier** la faisabilité d'un jardin d'enfants, jardin d'éveil et/ou d'une classe passerelle (dans le cadre du Pedt avec appui de l'Education Nationale)
- **Susciter des vocations** pour attirer de nouvelles assistant(e)s maternel(le) sur le territoire
- **Améliorer le service rendu aux familles** par la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le) : poursuivre la formation des assistantes maternelles
- **Poursuivre la coordination** entre les commune et Pmi

Enfance-jeunesse : les signataires s'engagent à :

- **Consolider l'offre de loisirs** existante et maintenir l'offre qualitative proposée
- **Proposer des formations** et des rencontres trimestrielles pour le Sivom.
- **Poursuivre et valoriser** en communiquant autour des actions culturelles et sportives dans le cadre du Pedt.
- **Réflexion** autour de l'ouverture d'un Alsh si besoin sur des périodes de vacances (pour 30 places avec 4 agents animateurs et restauration).

- **Poursuivre les rencontres** petite enfance/ enfance école maternelle dans le cadre des passerelles.
- **Développer et consolider** les actions Alc au collège
- **Maintenir l'offre** qualitative proposée au centre ado et dans les actions jeunesse : mutualiser en créant un réseau avec les animateurs du Sivom.
- **Mise en place** d'un nouveau Cmj.
- **Poursuivre l'accompagnement** dans la participation des jeunes et dans l'accompagnement des projets à travers des projets innovants et citoyens : mettre en place un partenariat effectif avec la Mlj et permettre aux jeunes de s'investir dans la vie citoyenne de la ville.
- **Poursuivre et consolider** sur les projets passerelles CM2/6^{ème}.

Soutien à la parentalité : Faire en sorte que le Centre socioculturel soit un lieu repéré, d'information, d'écoute et d'échanges pour TOUS les parents :

Les activités seront en lien étroit avec la référente familles

- Bibliothèque parentalité à la salle petite enfance
- Point info famille itinérant
- Etc...

Création de lien et d'entraide entre les parents, faciliter l'accès pour les familles aux vacances, aux loisirs et à la culture, par une meilleure communication, connaissance, et aussi politique tarifaire adaptée :

- « Action vacances »(avs) : accompagnement individuel et collectif des familles orientées par les travailleurs sociaux.
- Proposer des ateliers « vacances en familles » pendant les petites vacances
- « CINE POP » : séance cinéma famille couplant la diffusion de court métrage de qualité et de l'info prévention écran

Permettre aux parents une implication dans le projet ACF, notamment par le biais de commissions et groupes de travail

Animation de la vie sociale, lien social :

- **Conforter l'existant autour du vivre ensemble, de la cohésion sociale et du civisme et l'entraide et la solidarité, l'accompagnement social et culturel des familles et habitants, favoriser le dialogue :** temps de rencontre informelles et conviviales entre habitants.
- **Conserver les modalités participatives mises en œuvre pour l'élaboration collective du projet social et de ses instances et maintenir la transversalité des projets et actions :** aller à la rencontre des habitants, « hors les murs », afin de recueillir leur parole, leurs attentes, et échanger avec eux.
- **Conforter la fonction accueil du centre social et aller hors les murs, développer la communication sur le projet social :** penser l'organisation de temps d'accueils informels pour être à l'écoute et échanger avec les personnes.
- **Poursuivre l'accès aux vacances, aux loisirs, à la culture, à travers l'offre d'activité proposée par le CSM**
- **Favoriser l'engagement des seniors et leur implication dans la vie sociale**

Accès aux droits :

- **Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur le territoire, améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité :** organiser et animer le réseau des partenaires associatifs et institutionnels et les instances de collaboration, partage d'information entre professionnels, faciliter l'accès et la compréhension à l'information.
- **Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale**
- **Lutter contre la fracture numérique :** Faciliter l'accès aux diverses permanences du centre social.

ANNEXE 2

.....

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Castries

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la ville dans la création des services aux familles. Outre son soutien technique, la Caf de l'Hérault accompagne financièrement la commune de Castries par le versement de « prestations de services » et de « bonus territoire Ctg » pour un montant de **442 628 € (2022)** en matière de fonctionnement.

Les prestations légales versées aux allocataires castriotes :

En 2021, la Caf de l'Hérault a versé près de **5,6 millions d'€** de prestations légales aux **1 230 foyers** allocataires du territoire, soit **50% de la population couverts** par une prestations légales versée par la Caf.